

# Compte-rendu de la commission enseignement supérieur

Journées nationales de l'APMEP à Dijon

20 octobre 2019

La commission enseignement supérieur se réunit pour la première fois depuis longtemps indépendamment de la commission formation des enseignants. La prochaine réunion est prévue le **samedi 11 janvier 2020 au local 26 rue Duménil à Paris.**

Les commissions de l'APMEP ont pour but d'aider le comité et le bureau à élaborer des propositions et des revendications. Les rentrées 2021 et 2022 seront celles de l'arrivée des premiers bacheliers des réformes et, dès maintenant, les lycéennes et lycéens doivent faire des choix qui auront des conséquences sur les possibilités qui leur seront offertes pour leurs poursuites d'études. L'APMEP doit pouvoir aider les collègues à conseiller les élèves, être vigilante pour que les futures étudiantes et futurs étudiants disposent d'informations les plus fiables possibles, défendre la possibilité pour chacune et chacun de poursuivre des études supérieures dans des conditions qui lui permettent de réussir. Pour les aspects didactiques de l'enseignement supérieur, nous nous appuyerons en particulier sur les travaux de la commission inter-IREM université (C2IU). Nous envisageons aussi des échanges réguliers avec la commission « enseignement » de la SMF. Mais nous comptons surtout sur la diversité des expertises de nos adhérents !

Étaient présents à la réunion du 20 octobre, des collègues qui enseignent en licence (portail mathématiques, MIASHS), en IUT (logistique des transports), en CPGE (scientifique et économique). D'autres collègues qui étaient dans d'autres commissions se sont dits intéressés par les STS entre autres. Au total, la liste de diffusion de la commission regroupe aujourd'hui 25 personnes. Il est toujours possible de demander à être tenu.e informé.e en écrivant à la responsable : [alice.ernoult@gmail.com](mailto:alice.ernoult@gmail.com).

- **Quelles informations pour les collègues, les élèves et leurs familles ?**

Une charte signée l'année dernière brouille le discours. Un grand nombre d'acteurs de l'enseignement supérieur ont signé une charte<sup>1</sup> par laquelle ils s'engagent à ne pas faire apparaître les choix de spécialité de lycée dans leurs attendus. Il est pourtant bien évident que le choix de la spécialité « mathématiques » est indispensable pour s'engager dans des études de mathématiques et certainement plus généralement dans des études scientifiques. Le choix de la spécialité maths est aussi à conseiller vivement pour un certain nombre d'autres poursuites d'études<sup>2</sup>.

- **Les STS seront-elles modifiées ? Si oui, comment et quand ?**

La réforme des voies générale et technologique et la rénovation de la voie professionnelle ne suivent pas le même calendrier... Les personnes présentes à la réunion n'avaient pas de connaissances liées à l'enseignement en STS : la commission souhaite que ces sections fassent l'objet d'échanges en son sein, nous espérons que lors de la prochaine réunion nous pourrions discuter de ce sujet.

---

<sup>1</sup> [https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/83/1/Charte\\_Sco-Sup\\_17012019\\_1061831.pdf](https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2019/83/1/Charte_Sco-Sup_17012019_1061831.pdf)

<sup>22</sup> On peut par exemple consulter un document (sans valeur officielle) publié sur le blog EducPro concernant les IUT, il demanderait à être complété avec la voie technologique au moins : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/02/02/lycee-petit-manuel-de-choix-des-specialites-a-lusage-des-futurs-candidats-a-lenseignement-superieur/>

- **Dans les universités, comment se profile la rentrée 2021 ?**

Le calendrier des accréditations universitaires est indépendant de celui des réformes de l'enseignement secondaire et différent d'une université à l'autre. Les maquettes sont elles aussi différentes d'une université à l'autre.

La conversation amène naturellement aux expériences de dispositifs proposés aux étudiant.e.s recruté.e.s en « oui si » ces deux dernières années.

- Les étudiant.e.s auquel.le.s des dispositifs sont proposés peuvent être identifié.e.s au moment du recrutement avec Parcoursup ou bien après quelques semaines de cours ;
- Il a parfois été décidé de destiner les dispositifs particuliers à des étudiant.e.s de niveau « moyen » : c'est-à-dire avec des difficultés potentielles mais dont on pense qu'ils et elles ne sont pas loin d'être dans de bonnes conditions pour réussir ;
- Certains dispositifs consistent à offrir la possibilité à certain.e.s étudiant.e.s de faire la première année en deux ans ;
- Un collègue présente un principe d'études surveillées : 4 fois deux heures par semaine, un.e enseignant.e de l'université est présent.e, les étudiant.e.s apportent leur travail et peuvent solliciter l'enseignant.e. Ces études ont été rendues obligatoires pour les « oui si » tout en étant ouvertes aux autres étudiant.e.s. Au bout de quelques semaines, on observe que les « oui si » ont, en grande majorité, décroché mais que les autres étudiant.e.s sont nombreux à bénéficier de ces études surveillées.

➔ La commission envisage de créer une enquête pour essayer d'avoir une vision plus globale des dispositifs proposés et des résultats éventuellement observés.

- **Des changements ont-ils été annoncés pour les IUT à la rentrée 2021 ? 2022 ?**

Une participante à la réunion nous parle de l'expérience de l'ÉNEPS (École Nationale de l'Enseignement Professionnel Supérieur) à l'IUT de Grenoble ; cette formation s'adresse spécifiquement aux bacheliers professionnels. (<https://iut1.univ-grenoble-alpes.fr/formations/eneps/eneps-196850.kjsp>).

Dans le courant du mois de septembre, la presse s'est fait l'écho d'une transformation des Diplômes Universitaires Technologiques (DUT) en Bachelors Universitaires de Technologie (BUT).

(voir par exemple : <http://blog.educpros.fr/julien-gossa/2019/09/14/le-dut-droit-au-but/> et <https://iut.fr/files/fck/CP-septembre2019.pdf>)

➔ La commission suivra le sujet de la transformation des IUT et est preneuse de toute information que des adhérents pourraient lui transmettre.

- **Quels sont les changements prévus pour les classes préparatoires à la rentrée 2021 ? 2022 ?**

Rappelons que certaines filières de classes préparatoires sont réservées aux bacheliers professionnels, d'autres aux bacheliers technologiques. Ces classes continueront de leur être réservées.

Des groupes de travail ministériels ont été constitués pour la conception des programmes. L'APMEP suivra ces travaux comme elle l'a fait pour les programmes de lycée.

En ce qui concerne la structure des classes préparatoires : certaines classes ne devraient pas subir de changement (D1, D2, A/L, B/L, ECT au moins). Rappelons que des mathématiques sont enseignées dans

certaines de ces classes. Les classes préparatoires « scientifiques » (MSPI, PCSI, PTSI, BCPST) et économiques (ECE, ECS) subissent, elles, des changements plus ou moins profonds.

En ce qui concerne les classes préparatoires MPSI/PCSI/PTSI/TSI/TPC/ATS et aussi MP2I (qui sera créée à cette occasion), nous renvoyons aux publications de l'UPS :

<https://fr.calameo.com/books/0059798595be3acb5773e>

<https://fr.calameo.com/books/0059798596f99b431e957>

En ce qui concerne les classes préparatoires économiques et commerciales (ECE et ECS), l'infographie publiée sur Eduscol (<https://www.education.gouv.fr/cid142747/nouveau-lycee-une-opportunit%C3%A9-pour-acceder-aux-classes-preparatoires.html>) n'est pas conforme aux discussions menées dans le cadre du groupe de travail du ministère de l'enseignement supérieur : la seule condition pour pouvoir être recruté en classe préparatoire EC sera de ne pas avoir abandonné les mathématiques (spécialité ou option), si les spécialités en lien avec les disciplines enseignées en EC (sciences économiques et sociales, histoire-géographie et géopolitique, langues vivantes, littérature et philosophie) sont naturelles pour des élèves se destinant à ces classes, elles ne constitueront a priori pas une condition nécessaire pour être recruté.

Les deux voies ECE et ECS devraient être regroupées en une seule ECG (pour « voie générale »). Seront alors proposés un choix entre Économie-Sociologie-Histoire et Histoire-Géographie-Géopolitique et un choix entre deux parcours de mathématiques pour l'instant nommé « mathématiques approfondies » et « mathématiques appliquées ». Quatre parcours seraient donc théoriquement proposés aux étudiant.e.s. Il a déjà été signalé plusieurs fois, via l'APHEC (Association des Professeurs des classes préparatoires économiques et commerciales)—en particulier, que le terme « mathématiques appliquées » pose un certain nombre de questions : il serait trompeur de penser que des mathématiques appliquées seraient plus faciles. En ce sens, l'opposition avec « mathématiques approfondies » est étrange. En revanche, si un enseignement de mathématiques accessible aux élèves n'ayant pas suivi la spécialité mathématique en terminale n'est pas prévu, cela risque de limiter drastiquement le nombre de candidats potentiels pour ces classes... ou d'hypothéquer gravement leur chance de réussite aux concours. La solution avancée pour le moment est de s'appuyer sur le programme de l'option « mathématiques complémentaires » : rappelons que le financement de cette option (comme des autres options) dépend des choix de chaque établissement et que tout élève qui souhaite suivre cet enseignement ajoute 3 heures à son emploi du temps par rapport à un emploi du temps classique. Des informations plus précises sur la structure de ces classes devraient arriver en janvier. Le site d'information de l'APHEC, [infoprepa.com](http://infoprepa.com), devrait s'en faire l'écho.

- ➔ La commission suivra la transformation des classes préparatoires et la conception des programmes de mathématiques dans ces classes.

Cette première réunion a été l'occasion de faire un tour d'horizon des questions liées à l'accueil des bacheliers dans l'enseignement supérieur au moins du point de vue des structures. De nombreuses questions sont en suspens en lien avec la réforme du lycée général surtout.

La commission est attachée à ce que les lycéen.ne.s disposent d'informations les plus claires et complètes possibles au moment de faire des choix qui concernent leur orientation (dès la fin du collège). Ceci est, de fait, impossible pour les élèves actuellement en première générale et, dans une moindre mesure, technologique.

La commission s'assurera de travailler sur tous les types de formations publiques de l'enseignement supérieur (ainsi que celles des lycées privés sous contrat, bien sûr), cela nécessite l'implication de membres d'horizons variés.

La commission Enseignement Supérieur travaillera en concertation avec les autres commissions de l'APMEP, en particulier les commissions « Lycée professionnel » et « Lycée d'enseignement général et technologique ».

La réunion du mois de janvier sera certainement consacrée à :

- nouvelles informations éventuelles ;
- propositions pour le texte « Propositions et revendications » ;
- réflexion sur la forme que pourrait prendre la diffusion des informations collectées par la commission (site, articles pour le BGV, pour Au Fil des Maths, liens avec d'autres associations, ...);
- identification de pistes de travail didactique et pédagogique ;
- toute autre question que les membres de la commission voudraient voir traitée.

Alice Ernout, responsable de la commission Enseignement Supérieur